

Biométrisation :

Interrogations sur une nouvelle "mode"

4 ans après l'émission de la première carte d'identité biométrique, en juin 2008, les autorités comoriennes viennent d'annoncer la mise en circulation de nouveaux passeports ordinaires "hautement sécurisés". Une "amélioration du produit", dit-on. Désormais, en plus de vos empreintes digitales, une puce électronique répertorie noms, prénoms, sexes, dates et lieux de naissance, adresses, tailles, couleurs des yeux, empreintes digitales et photographies. Dans la foulée, une convention a été signée entre le gouvernement et un groupe belge pour la délivrance de visas de sortie... biométriques "histoire de compléter le travail minutieux entamé depuis pour la sécurisation des frontières", de "mise aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (Oaci) en matière de documents de voyage officiels" et de lutter contre l'usurpation d'identité et la contrefaçon". Tout cela un an avant que la France, qui dispose pourtant d'un état civil performant, n'adopte cette technologie. Au nom de cette même croisade contre le terrorisme, Interpol a ouvert en 2005 un bureau à Moroni directement rattaché, s'il vous plaît, à la direction générale de la sûreté du territoire. La nouvelle mode de la biométrisation vient de s'étendre au fichier électoral. Une entreprise... française est retenue pour s'occuper de ce marché lucratif : plus de 885 millions de francs. De l'avis de certains acteurs politiques, une révision de la loi électorale devait être préalablement effectuée pour inté-



grer la biométrisation du fichier électoral "sinon l'utilisation de ces nouvelles cartes d'électeurs biométriques sera illégale", dicit Saendou Djazzila, ancien ministre de la Fp et ancien président de la commission électorale nationale. Depuis plus de trois mois, divers actes administratifs et civiles "sécurisés" (état-civil, patente, vignette) sont mis en circulation sur l'ensemble du

territoire national. C'est une société... française qui propose ses services. L'accélération vers l'introduction de cette technologie dans la vie courante se fait malheureusement sans le moindre débat et, jusqu'à ce jour, aucune loi n'est en place pour protéger les citoyens. Une question, donc, se pose immanquablement: N'avons-nous pas mis la charrue avant les boeufs?

Biométrisation tous azimuts : Souriez, vous êtes... fichés



QUATRE ANS APRÈS L'ÉMISSION de la première carte d'identité biométrique, en juin 2008, les autorités comoriennes viennent d'annoncer la mise en circulation de nouveaux passeports ordinaires "hautement sécurisés".

Il s'agit, selon les promoteurs du projet, d'une "amélioration du produit" dans le cadre du contrat dit "Bot" (build, operate, transfer), signé entre les Comores et la société Semlex pour la production de documents de voyage biométriques. En plus des empreintes digitales, une puce électronique est désormais intégrée dans l'arrière de la couverture du passeport, répertoriant les noms, prénoms, sexes, dates et lieux de naissance, adresses, tailles et couleurs des yeux, empreintes digitales et photographies.

Dans le même sillage, une convention a été signée, en août dernier, entre le gouvernement et le groupe belge pour la délivrance de visas de sortie biométriques. "Nous venons de compléter, avec notre partenaire, la société Semlex, le travail minutieux



entamé depuis pour la sécurisation de nos frontières", avait déclaré le ministre de l'Intérieur lors de la signature de cette convention.

Interpol à Moroni

Pour justifier le bien-fondé du projet, on invoque la nécessité de se mettre aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (Oaci) en matière de documents de voyage officiels avec données lisibles à la machine et en format de reconnais-

sance optique des caractères stockés. "L'Objectif affiché est de lutter contre l'usurpation d'identité et la contrefaçon", soutient Abou Achirafi Bacar, directeur général de la sûreté du territoire.

La lutte contre la criminalité organisée est l'autre justification de l'usage, aux Comores, de ces nouveaux passeports biométriques, et ce, un an avant que la France, qui dispose pourtant d'un état civil performant, n'adopte cette technologie dans ses documents de voyage.

Au nom de cette même croisade contre le terrorisme, Interpol, la police internationale, a ouvert en 2005 un bureau à Moroni, directement rattaché à la direction générale de la sûreté du territoire.

Confidentialité

Ce bureau participe activement à la recherche de renseignements liés à la criminalité transnationale, au terrorisme, et aux enquêtes en la matière (drogue, faux documents de voyage, vol de véhicules, faux billets de banque, piraterie maritime, blanchiment d'argent, terrorisme,...). Aucune étude sérieuse, montrant l'ampleur des faits de fraude documentaire ou d'identité, n'avait été faite pour justifier le recours à ce système biomé-



► trique aux Comores. A en croire la direction générale de la sûreté du territoire, un peu plus de soixante-dix cas de tentatives d'usurpation d'identité ont été recensés en 2011. De même, on serait à une fréquence d'une trentaine de tentatives de fraudes à l'identité (usurpation et falsification) en moyenne. Y a-t-il vraiment le feu au lac ?

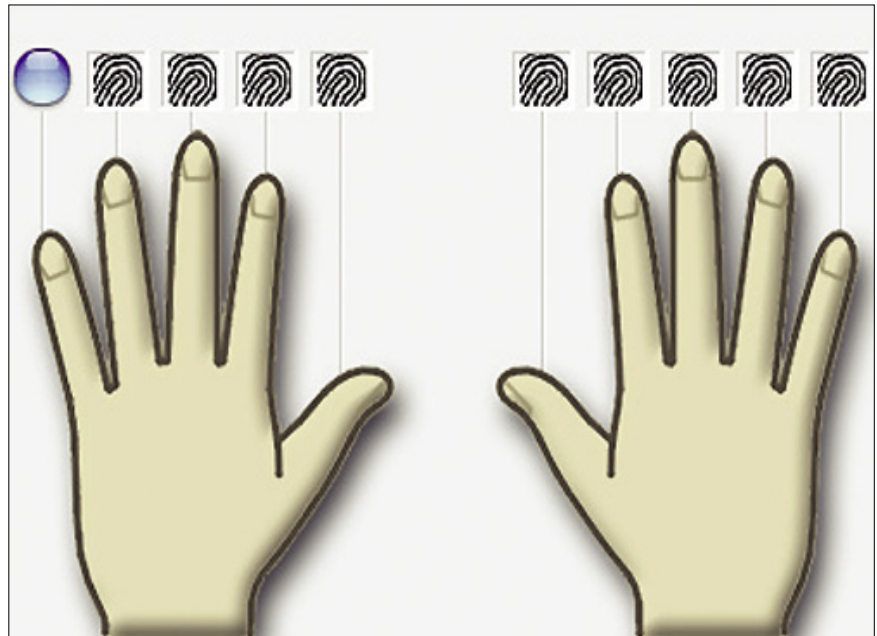
Difficile aussi d'avancer un chiffre sur le nombre de cartes d'identité ou passeports biométriques déjà fabriqués par Semlex aux Comores. Ces données étant estampillées "confidentiel".

Proche du milliard

Tout juste sait-on que le groupe belge revendique sur son site avoir produit un peu plus de douze millions de cartes nationales d'identité et environ deux millions de passeports dans six pays africains dont le Mozambique, Madagascar (passeports seulement), le Gabon, les Comores et la Guinée-Bissau.

Des groupes privés se sont positionnés dans ce créneau pour vendre aux pays en développement de nouvelles technologies, on ne peut, plus onéreuses.

Dans notre pays, la biométrisation ne concerne pas que les documents de voyage. Elle vient, en effet, de s'étendre au fichier électoral.



Une campagne de recensement a été menée tambour battant au niveau de l'archipel. Près de quatre cent mille électeurs devaient être "biométrisés" au nom de la "modernisation". C'est une entreprise française, Gemalto, qui a été retenue pour s'occuper de ce marché lucratif. Coût de l'opération: plus de 885 millions de francs.

Les préalables de Saendou Djazzila

Lancé début février 2012, le processus a déjà permis l'enregistrement au niveau national de 208.705 personnes, soit 54% de la population électorale. La base de référence a été la liste électorale de 2010, soit 384.358 électeurs, avant la vérification des doublons.

A l'heure où ces lignes sont écrites,

on en est encore à la phase de contrôle et d'affichage de la première liste provisoire.

Une prorogation du processus pourrait être demandée par le gouvernement auprès de ses partenaires en vue d'enregistrer le maximum de votants.

"Une campagne d'intox a dissuadé les gens de répondre. Nous avons enregistré 70% des électeurs de Ndzuwani (mais avec 4.218 de doublons parfaits), 52% à Mwali et 44% des électeurs à Ngazidja. Il va falloir relancer la machine avec, cette fois-ci, une plus large sensibilisation", estime Salim Mohamed Soilihi, coordonnateur des préfectures, et responsable des opérations électorales au ministère de l'Intérieur.

Suite page 13

Citoyenneté économique : **doutes** sur le nombre de passeports vendus

En septembre 2010, les autorités comoriennes avaient annoncé que 560 familles auraient bénéficié de la "citoyenneté économique" sur les 4.000 prévues. Etablies au Koweït, ces familles ont le statut d'apatrides, les fameux *Bidouns*.

Elles ont profité de la loi adoptée en 2008, dans des conditions rocambolesques par le parlement, pour acquérir, contre espèces sonnantes et trébuchantes, la nationalité comorienne. Notre pays devrait bénéficier d'une manne financière estimée à 200 millions de dollars, soit 70 milliards de francs comoriens.

La commission nationale indépendante, qui devait superviser ces opérations de délivrance de passeports, a été remplacée par des officines tenues par

de hautes personnalités de l'Etat et d'hommes d'affaires sulfureux. C'est en octobre 2011 que cette commission a finalement vu le jour, soit trois ans plus tard. On parle de près de 500 passeports vendus hors du circuit normal, des dossiers qui n'auraient été traités ni par la sécurité intérieure comorienne, ni par les gestionnaires habilités aux Emirats.

En mars 2012, cinq valises contenant des passeports auraient été bloquées à l'aéroport de Dar es Salam. Elles seront ensuite acheminées à Moroni avant de repartir à destination des Emirats quelques jours après. Malin qui pourrait dire aujourd'hui combien de passeports biométriques avons-nous exactement vendus... **Ks**



Certains pays découvrent la surenchère du tout sécuritaire et commencent à se poser de sérieuses questions sur l'emploi de la technologie biométrique. De plus en plus, l'efficacité de la biométrie est contestée. "Les passeports biométriques sont-ils efficaces contre la fraude ?", s'interrogeait récemment un rapport du service de presse du Parlement européen. En mars et avril 2012, une dizaine d'eurodéputés avaient demandé à la Commission européenne d'apporter les preuves de l'efficacité des passeports biométriques, ainsi qu'une esti-

mation de leur coût. Bien que décidée en 2004, l'intégration d'éléments biométriques (empreintes digitales et photos numérisées) dans les passeports et documents de voyage dans l'espace européen n'a jamais fait l'objet d'un audit sérieux permettant d'en mesurer la pertinence.

Une enquête récente, parue dans *Le Parisien (en France)*, a montré que 10% des passeports français seraient faux, car leur édition s'appuierait sur des documents extrêmement faciles à falsifier, à savoir la copie d'un acte de naissance. Une autre étude menée sur plus de 400 passeports aux Pays-bas a révélé que les empreintes digitales étaient inutilisables dans plus de 20% des cas.

Le chemin inverse...

"Je pense que nous ne devons, en aucun cas, continuer à prélever, encore et encore, plus de données biométriques, et élargir leurs conditions d'utilisation tant que nous n'aurons pas obtenu de réponses à toutes ces questions, et tant que la Commission n'aura pas démontré que les empreintes biométriques sont vérifiables, et que leur collecte, et stockage, ne pose pas de problème ni n'entraîne de tels taux d'erreurs, comme on a pu le voir, notamment, avec les empreintes digitales d'enfants ou de personnes âgées", a soutenu Sarah Ludford, eurodéputée libérale-démocrate qui s'est beaucoup intéressée à la biométrie. Malgré cette tendance de remise en

question de la technologie, d'autres programmes de biométrisation s'ouvrent dans le monde. Le "plus vaste projet d'identification biométrique au monde" a été lancé en Inde en septembre 2010.

Ce projet, connu sous le nom de "Aadhaar", a vocation à fournir à chaque résident un numéro d'identification unique offrant un accès doublement sécurisé (empreintes digitales et reconnaissance de l'iris) à un large éventail de prestations et de services.

La société française Morpho, numéro 1 mondial de l'empreinte digitale, participe à cette "opération", qui vise, à terme, à constituer une base de données de plus de 1,2 milliard d'individus, soit un sixième de la population mondiale.

En février 2011, le ministère de l'Intérieur britannique détruisait les 500 disques durs contenant les identifiants de 15.000 personnes ayant accepté de servir de cobayes au projet de cartes d'identité biométriques.

Deux mois après, le ministère de l'Intérieur néerlandais demandait, de son côté, la cessation par l'administration de l'utilisation des empreintes digitales contenues dans les passeports en matière de vérification ou d'identification des ses citoyens en raison d'un "trop grand taux d'erreur".

Enfin, les autorités néerlandaises ont demandé la suppression des empreintes digitales détenues par les administrations locales, et l'interdiction de l'utilisation des bases de données existantes.

En février 2011, le ministère de l'Intérieur britannique détruisait les 500 disques durs contenant les identifiants de 15.000 personnes ayant accepté de servir de cobayes au projet de cartes d'identité biométriques.

Deux mois après, le ministère de l'Intérieur néerlandais demandait la cessation de l'utilisation des empreintes digitales contenues dans les passeports en matière de vérification ou d'identification des ses citoyens en raison d'un "trop grand taux d'erreur".

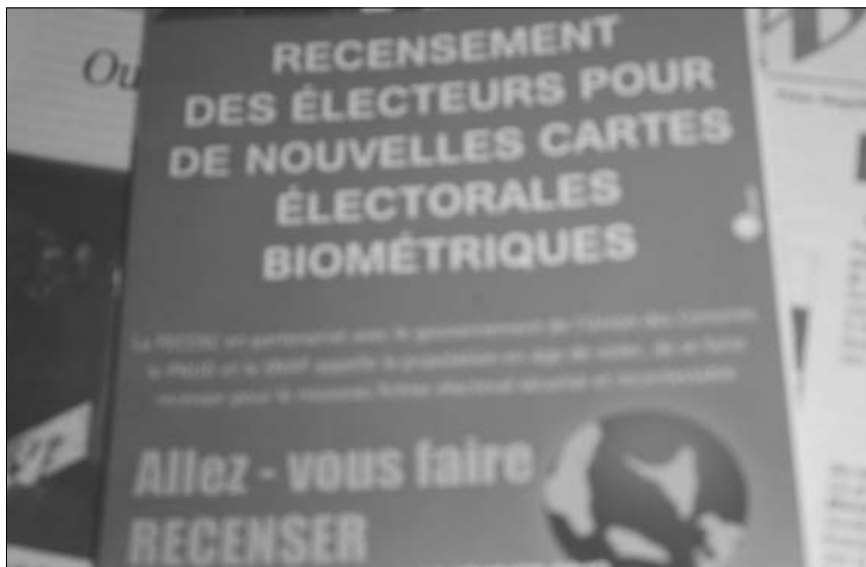
Suite de la page 11

Au point où nous en sommes, cette opération est, de l'avis de certains acteurs politiques "illégal" puisqu'aucune révision de la loi électorale n'a été préalablement effectuée pour intégrer la biométrisation du fichier électoral. "Il faut au plus vite un amendement de l'actuelle loi avant l'organisation d'un scrutin, sinon l'utilisation de ces nouvelles cartes d'électeurs biométriques sera illégale", explique Saendou Djazzila, ancien ministre de la Fonction publique et ancien président de la commission électorale nationale indépendante.

"Améliorer les recettes"

Peu après le lancement de la campagne de modernisation du fichier électoral, la fabrication des imprimés d'état civil biométriques a été lancée, en février, à la préfecture d'Itsandra-Hamanvu. Depuis plus de trois mois déjà, divers actes administratifs et civiles "sécurisés" (état-civil, patente, vignette) sont mis en circulation sur l'ensemble du territoire national.

C'est la société française Oberthur Technologies, spécialisée dans la sécurisation des documents, qui propose ses services. L'objectif, pour le



gouvernement comorien, serait "d'offrir un service de qualité à tous les citoyens, mener une lutte contre les fraudes administratives et fiscales et d'améliorer les recettes de l'Etat".

En moins de cinq ans, la biométrie s'est généralisée ou en cours de l'être aux Comores: cartes d'identité, passeports, cartes d'électeurs, extraits d'acte de naissance...

La charrue avant les boeufs?

Une banalisation qui n'est pas sans poser quelques questions. On avait même pensé un temps, à en croire le compte-rendu du Conseil des ministres du mercredi 15 juillet 2009, à délivrer des diplômes biométriques. L'accélération vers l'introduction de cette technologie dans la vie courante se fait malheureusement sans le

moindre débat. Par ailleurs, jusqu'à ce jour, aucune loi n'est en place pour protéger les citoyens d'éventuelles dérives et de risques qui pourraient être liés à un usage de données personnelles à d'autres fins que la lutte contre l'usurpation d'identité. "Cela constitue un risque énorme pour les libertés publiques", croit savoir un membre d'une organisation comorienne de défense des droits de l'Homme.

L'autre point important à soulever et qui devait inciter à plus de prudence, c'est la faiblesse de notre état-civil. C'est en mai dernier, seulement, en effet, qu'un Guide de l'état-civil a été mis en service. Une question, donc, se pose inmanquablement: N'avons-nous pas mis la charrue avant les boeufs?

Kamardine Soulé



Campagne de recensement des électeurs